

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 janvier 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Troussel
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany



Délibération n° 11-05 du 25 janvier 2024

PRISE EN CONSIDÉRATION D'OPÉRATIONS PORTÉES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE VÉLO ET MODES ACTIFS, D'ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS PROJETS URBAINS DONT LES JOP 2024 ET LES PÔLES DU NOUVEAU GRAND PARIS ET INDIVIDUALISATION DES OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DES PROGRAMMES DE TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE, D'OUVRAGES D'ART ET DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019-IV-08 du 18 avril 2019 relative à l'approbation de la stratégie vélo départementale en faveur d'un territoire 100 % cyclable,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- PREND EN CONSIDÉRATION la liste des opérations annexée à la présente délibération :
- au titre de la stratégie vélo et modes actifs, les opérations listées pour un montant total de 11 020 000 euros TTC et sur l'autorisation de programme n°2001P041E54, les compléments d'opérations déjà individualisées pour un montant de 13 900 000 euros TTC,
 - au titre des programmes d'opérations d'accompagnement des grands projets urbains, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 et des Pôles du Nouveau Grand Paris, les opérations listées pour un montant total de 84 525 000 euros TTC et sur les autorisations de programme n°2013P066E14, 2013P067E12 et 2001P158E85 les compléments d'opérations déjà individualisées pour un montant de 26 555 000 euros TTC,



- au titre du programme de grosses réparations de voiries et des ouvrages d'art sur l'autorisation de programme n°2001P018E69 pour un montant de 8 000 000 euros TTC,
- au titre du programme d'opérations d'amélioration de la sécurité routière sur l'autorisation de programme n°2001P029E54 pour un montant de 1 550 000 euros TTC,
- au titre du programme de rénovation des installations d'éclairage public sur l'autorisation de programme n°2001P026E36 pour un montant de 700 000 euros TTC,

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à solliciter les subventions les plus élevées possibles,

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions de participation financière correspondantes.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.